

**Conseil d'administration  
Séance du 16 octobre 2023**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 63/2023	QUESTIONS FINANCIERES
	Convention UJM et association

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000)

Vu l'article L. 712-3 du code de l'éducation

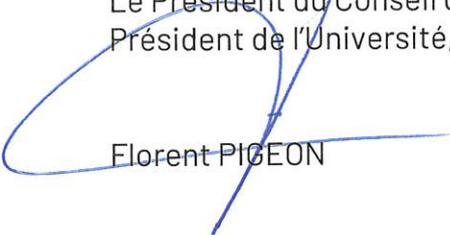
Vu l'article L719-7 du code de l'éducation

Vu la convention signée entre l'Université Jean Monnet et la FASEE en date du 25 novembre 2022

Le Conseil d'administration approuve l'avenant à la convention signée entre l'Université Jean Monnet et l'association FASEE.

Document annexé.

A Saint Etienne le 17 octobre 2023  
Le Président du Conseil d'Administration,  
Président de l'Université,



Florent PIGEON

POUR : 23

CONTRE : 1

ABST : 2



UNIVERSITÉ  
JEAN MONNET  
SAINT-ÉTIENNE

## Avenant Convention

FASEE – Université Jean Monnet

### Subventions aux projets 2023 portés par la FASEE

Entre les soussignés :

Fédération des Associations de Saint-Etienne Etudiantes (FASEE), dont le siège social est situé à la Maison de l'Université - 10 rue Tréfilerie - 42100 Saint-Etienne, représentée par Monsieur Johan Vidal, Président

D'une part,

Et l'Université Jean Monnet, située 10 rue Tréfilerie – CS 82301 – 42023 SAINT-ETIENNE cedex 2, représentée par Monsieur Florent Pigeon, Président

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

#### Article 1 – Objet :

L'objet de cette convention est de lister de manière commune les projets ainsi que les subventions relatives à ces projets sur lesquels l'Université et la FASEE se sont engagés pour l'année civile 2023 par le biais des commissions de soutien aux projets associatifs de l'établissement.

#### Article 2 – Procédure :

Les projets de la FASEE sont proposés par le biais d'un dossier de candidature et présentés en commission Vie étudiante et de Campus lors de séances définies par l'établissement : séances plénières pour les subventions dont le montant est supérieur à 3000€, et sous-commission « Soutien aux initiatives étudiantes » pour les subventions dont le montant est inférieur à 3000€.

La commission délibère sur l'octroi d'une subvention et son montant. Cette subvention est versée à l'association après validation par les instances.

La FASEE s'engage à fournir à l'Université un bilan descriptif et chiffré dans les deux mois qui suivent la réalisation du projet.

#### Article 3 – Nature des projets :

Les projets concernent la vie étudiante dans des domaines tels que la prévention et la santé, la culture, le sport, l'action sociale, le cadre de vie, le handicap, le développement durable, la citoyenneté.

Les projets bénéficient prioritairement à la communauté étudiante et contribuent à :

- Améliorer les conditions de vie sur les campus et les services aux étudiants
- Favoriser les échanges et la solidarité entre étudiants de composantes différentes
- Participer à l'animation des campus,
- Promouvoir la vie associative sur les campus

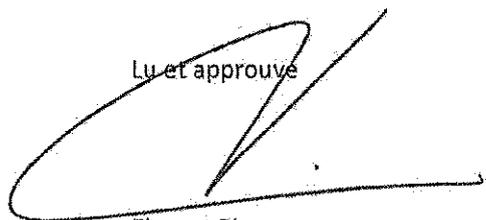
Article 3 – Descriptif des projets 2023 et des subventions versées au 13/09/2023 :

Intitulé du projet	Descriptif	Date	Commission sollicitée	Montant Subvention	Subvention versée au 13/09/2023
Paniers de Fruits et Légumes	La FASEE, associée à son réseau d'associations, met en place un système de livraison de paniers de fruits et légumes, d'œufs et pains, à destination de l'ensemble des étudiants. Les produits bios et locaux sont issus de l'AMAP "De la ferme au quartier". Ces produits ont un coût important dans un budget étudiant, la FASEE a décidé de proposer ces produits à un tarif préférentiel pour les étudiants.	Année 2023	Commission Vie Etudiante et de Campus Séance plénière du 17/11/2022	20 000 €	Oui
Projets de Formation des associatifs ligériens	La FASEE accompagne et guide son réseau face à chacune de leurs problématiques, un accompagnement qui ne peut s'entendre sans formation. En effet, l'apport de connaissances, les échanges et débats qui naissent lors des temps de formations sont une pierre angulaire à l'évolution et l'amélioration de nos structures.	Année 2023	Commission Vie Etudiante et de Campus Séance plénière du 17/11/2022	7 500 €	Oui
Olympiades de la FASEE	L'objectif des Olympiades est de promouvoir les jeux olympiques et paralympiques à travers la mise en place d'activités sportives, handisportives et culturelles ouvertes à tous les étudiants sur différents campus de l'UJM à Saint-Etienne. Les Olympiades permettront également de promouvoir l'activité physique au sein de l'Université, et sensibiliser aux enjeux de celle-ci.	Année 2023	Commission Vie Etudiante et de Campus Sous-commission « Soutien aux initiatives étudiantes » Séance du 30/03/2023	700€	Oui
CA de la FAGE	Le projet consiste en l'organisation d'un conseil d'administration de la FAGE à Saint-Etienne, dont les objectifs sont : faire connaître la ville de Saint-Etienne et ses lieux cultes aux membres administrateurs du monde associatif ; suivre la dynamique dans laquelle s'est inscrit la ville de Saint-Etienne : faire évoluer la vie étudiante ; Renforcer nos relations avec la FAGE et les fédérations de filières et territoriales.	Année 2023	Commission Vie Etudiante et de Campus Séance plénière du 15/06/2023	12 000€	Non
Packs de Prévention	Les objectifs de ce projet sont : proposer des moyens de prévention gratuits aux associations adhérentes à la FASEE afin de sécuriser leurs événements, promouvoir la prévention concernant des différentes thématiques et sensibiliser les étudiants aux différents risques auxquels ils peuvent être confrontés.	Année 2023	Commission Vie Etudiante et de Campus Séance plénière du 15/06/2023	10 000€	Non

**TOTAL SUBVENTIONS au 13/09/2023 50 200 €**

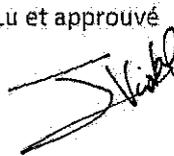
Fait à Saint-Etienne, le 13/09/2023

Lu et approuvé



Florent Pigeon  
Président de l'Université Jean Monnet

Lu et approuvé



Johan Vidal  
Président de la FASEE